



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2017-25

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2017

Conseillers en exercice	30		Pour	27
Conseillers présents	22		Contre	0
Quorum	16			
Conseillers représentés	6	L'an 2017, le 11 juillet à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odyssee à Carignan de Bordeaux, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE		
Suffrages exprimés	27			
Date de convocation	03/VII/2017			
Date d'affichage	03/VII/2017			

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Philippe CASENAVE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf		Jean-Pierre SOUBIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan		Alain LAFONTANA
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf		Christian SOUBIE
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Philippe CASENAVE

Affiché, le

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20170711-D2017-25-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2017

N° 2017-25

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve l'unanimité des suffrages exprimés (abstention Philippe Casenave) le procès-verbal de la séance du 4 avril 2017 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 11 juillet 2017

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20170711-D2017-25-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2017

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 4 AVRIL 2017**

L'an 2017, le 4 avril à 20h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Croignon sous la présidence de Jean-Pierre SOUBIE. Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan		Alain BARGUE
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Frédéric COUSSO
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Croignon d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune. Il remercie également M. Rolland Paties, receveur de la Communauté de communes pour sa présence et la présentation des comptes communautaires qu'il sera amené à faire.

Le conseil communautaire désigne Frédéric Couso en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Délibération portant adoption du compte administratif 2016 du budget général

Le Président invite le Conseil communautaire à désigner un élu pour le remplacer lors de la discussion relative au compte administratif. Le Conseil communautaire désigne Bernard Cros, 1^{er} Vice-président. Christian Soubie, animateur de la commission des Finances, présente les grandes lignes du compte administratif. Il souligne que le niveau d'exécution du budget est élevé:

N°
2017-
01

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20170711-D2017-25-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2017

- 86 % des dépenses de fonctionnement
- 100 % des recettes de fonctionnement
- l'excédent de clôture est de plus de 1 000 K€

Il rappelle que les programmes d'investissement prévus ont globalement été réalisés. Toutefois, une partie des paiements apparaissent en « restes à réaliser »

Christian Soubie présente un tableau synthétisant les écritures du compte administratif.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté			559 353,20 €		559 353,20 €	- €
Opération exercices	6 505 828,95 €	7 563 329,26 €	950 899,81 €	1 175 723,81 €	7 456 728,76 €	8 739 053,07 €
Total	6 505 828,95 €	7 563 329,26 €	1 510 253,01 €	1 175 723,81 €	8 016 081,96 €	8 739 053,07 €
Résultat de clôture		1 057 500,31 €	334 529,20 €			722 971,11 €

Christian Soubie indique que la Commission des Finances et le Bureau ont émis un avis favorable. Bernard Cros invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

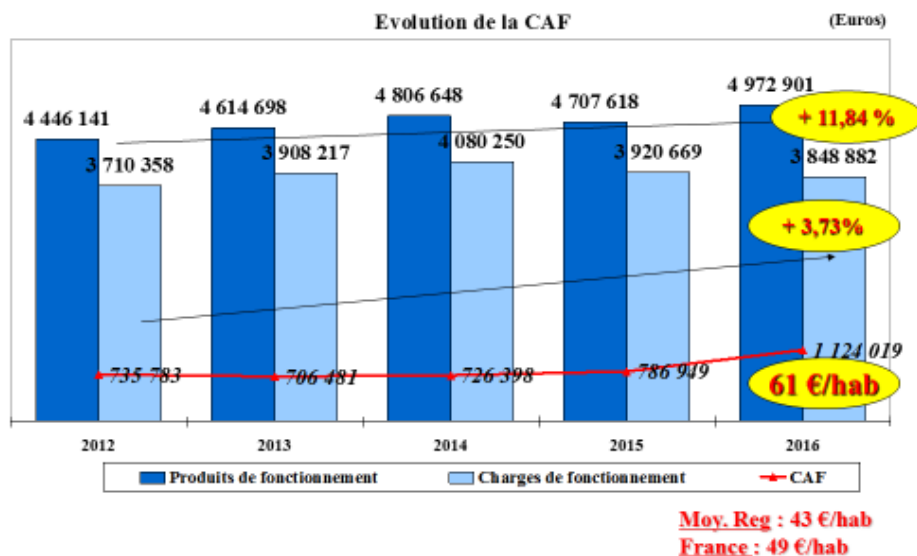
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget général

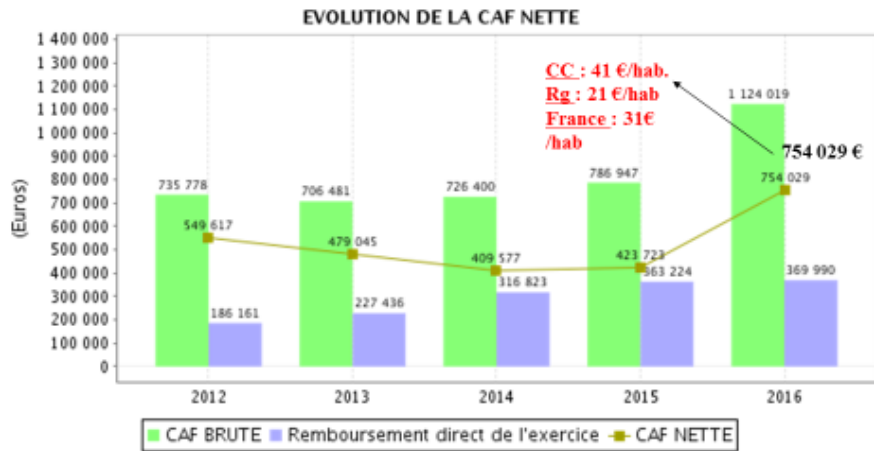
Le Président rejoint la séance.

2. Délibération portant adoption du compte de gestion 2016 du budget général

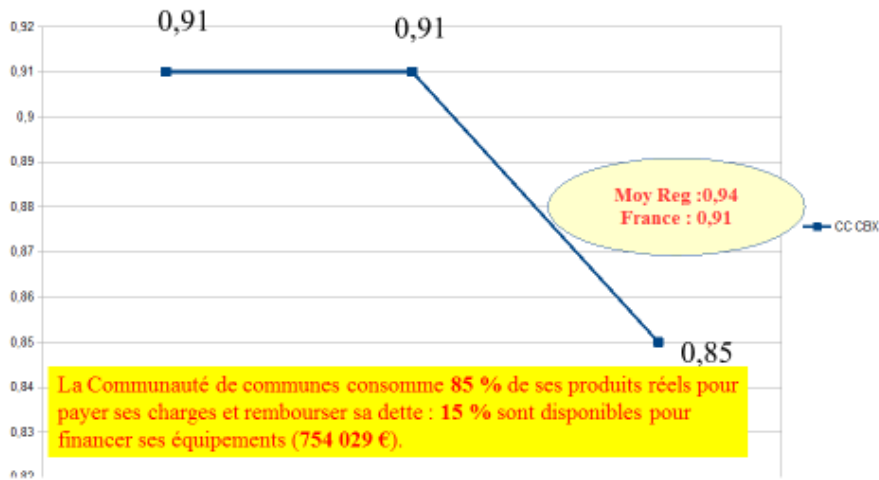
Le Président constate la concordance des écritures du compte administratif et du compte de gestion tenu par le Receveur. Il invite Rolland Paties à présenter la situation financière de la Communauté de communes. Rolland Paties commente le diaporama qu'il a élaboré.

N°
2017-
02



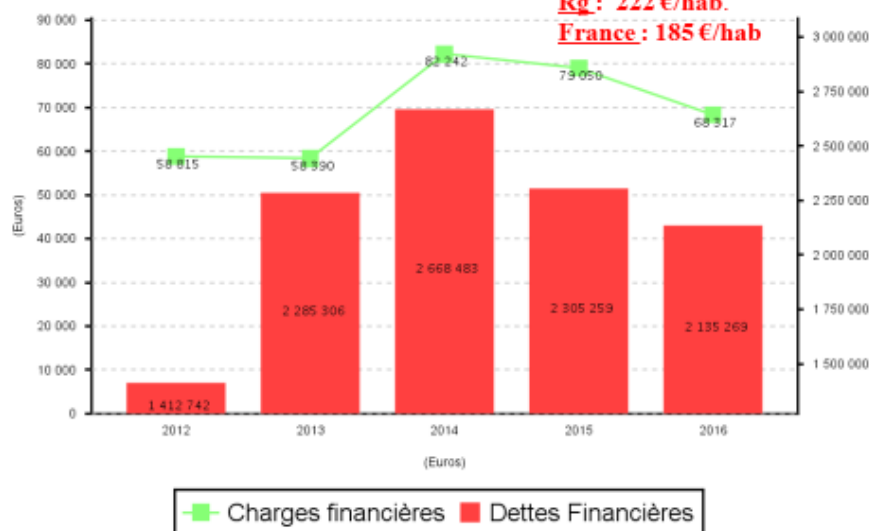


Coefficient d'autofinancement courant

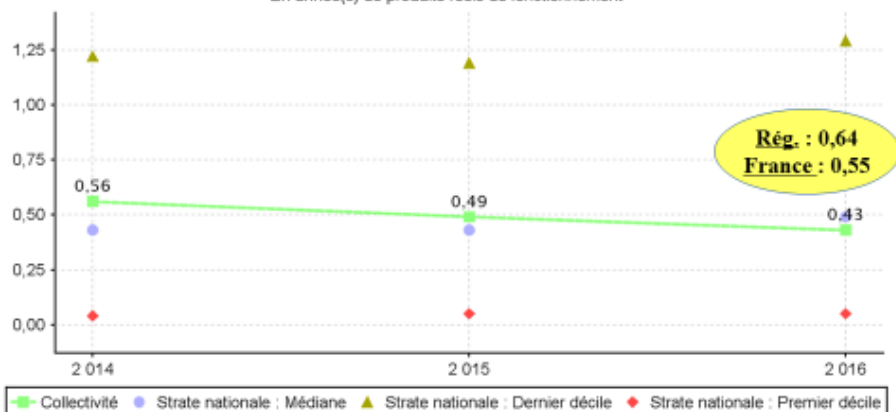


Endettement

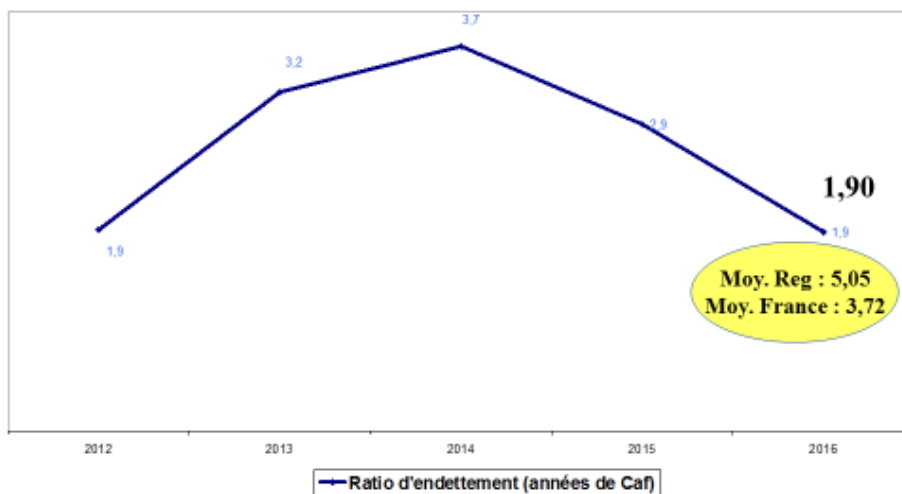
CC : 115 €/hab.
Rg : 222 €/hab.
France : 185 €/hab



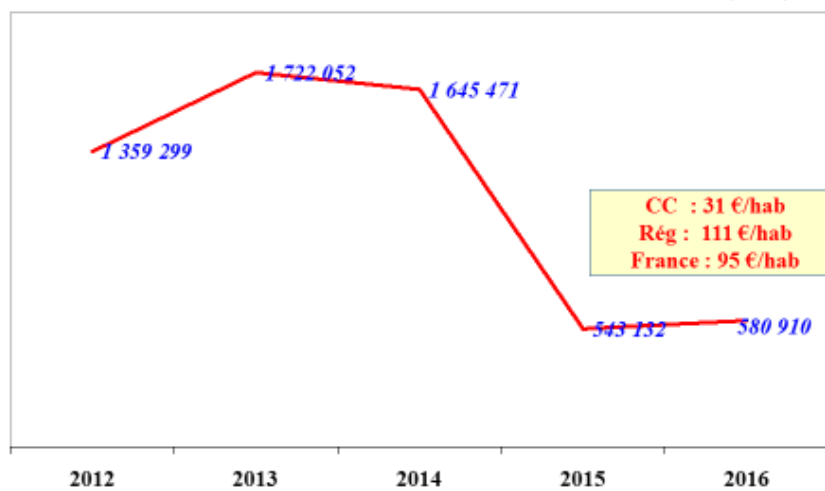
Ratio d'endettement
En année(s) de produits réels de fonctionnement



Nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la dette

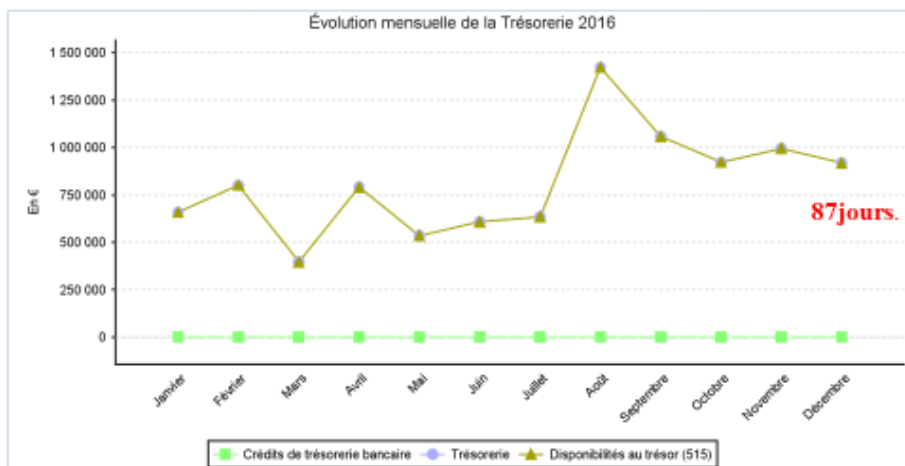
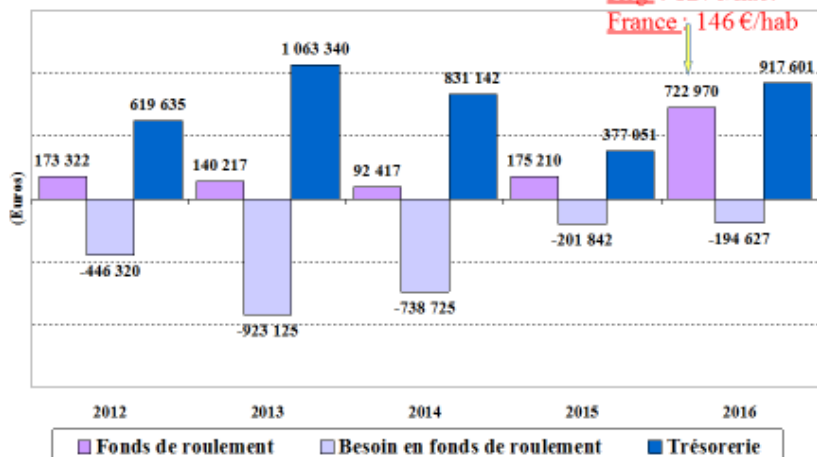


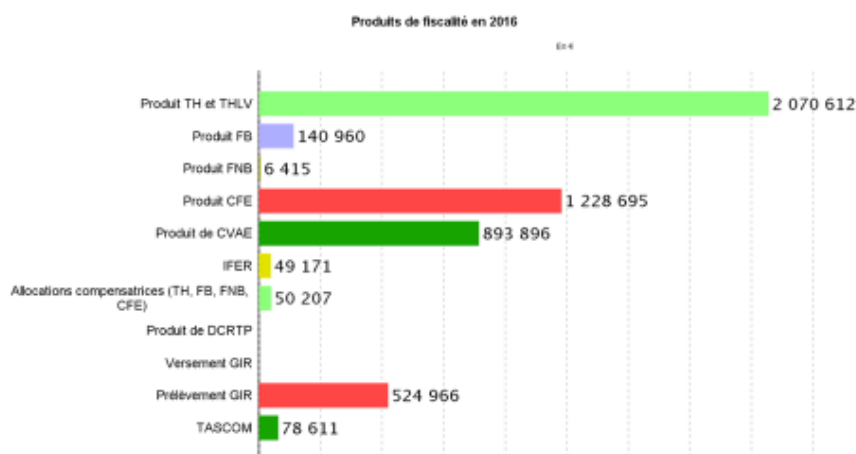
Dépenses d'équipement (sans restes à réaliser) (Euros)



Equilibres bilanciaux

CC : 39 €/hab.
 Rég : 127 €/hab.
 France : 146 €/hab





Rolland Paties conclut en soulignant que les ratios de la Communauté de communes sont bons.
 Le Président remercie Rolland Paties pour cette présentation et le travail d'accompagnement quotidien qu'il réalise.
 Le Président invite les conseillers communautaires à s'exprimer sur les comptes de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget général.

3. Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget général

Le Président invite Christian Soubie, animateur de la commission des finances à présenter la proposition d'affectation des résultats.
 Christian Soubie indique que les résultats définitifs 2016 font ressortir un excédent de fonctionnement de **1 057 500.31 €**, que le résultat cumulé de cette section donne un résultat de clôture excédentaire de **1 057 500.31 €** et que la section investissement présente un excédent de **224 824 €** auquel s'ajoute le déficit n-1 (**559 353.20 €**), ce qui donne un résultat de clôture déficitaire de **334 529.20 €**.
 Christian Soubie précise que les restes à réaliser présentent un déficit de financement de **176 930.30 €**, soit un besoin de financement de **511 459.50 €**.
 Christian Soubie indique que la Commission des Finances et le Bureau proposent d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 à la section investissement en recette (au compte 1068) en couverture de ce besoin réel de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget général.

4. Délibération portant actualisation des participations aux organismes de regroupement pour 2017

Le Président invite Christian Soubie, animateur de la commission des finances à présenter le projet de délibération.
 Christian Soubie indique que les conseils syndicaux ont adopté le montant des participations attendues pour 2017 et qu'il est donc nécessaire d'ajuster le tableau prévisionnel adopté en décembre 2016. Il précise que :

- Le conseil syndical du SEMOCTOM a prévu une augmentation tarifaire de 1,5%.
- Le conseil syndical du SYSDAU a calculé sa participation en 2 parties depuis 2016. La première partie correspond à la participation classique calculée sur la base du nombre d'habitants soit 14 485 €. La seconde partie se fonde sur la délibération de son conseil syndical en date du 27 novembre 2015 qui a

N°
2017-
03

N°
2017-
04

créé une participation financière nouvelle pour assurer la mission d'accompagnement juridique et technique des communes et Communautés de communes par le SYSDAU en raison du désengagement des services de l'Etat. Cette nouvelle participation s'élève à 4 228 €.

- Le syndicat mixte Gironde Numérique a calculé sa participation en tenant compte de la population et du potentiel fiscal.
- Le Pole Territorial du Cœur Entre Deux Mers a mis en place depuis 2010 une augmentation régulière et pluriannuelle de la cotisation attendue des Communautés de communes. Un lissage avait prévu une évolution de la cotisation (de 2.29 € par habitant en 2011 à 2.97 € par habitant en 2015). Depuis 2016, le montant de la cotisation par habitant est de 3 €. L'augmentation est donc due à la hausse de la population

Christian Soubie présente un tableau récapitulatif :

Organisme	Participations 2016	Participations 2017
SEMOCTOM Saint Léon	1 700 000 € (+ 5 500 € intervention bennette)	1 709 352 € (+ 5 500 € intervention bennette)
Pôle territorial Cœur Entre Deux Mers Targon	55 713 €	56 310 €
SYSDAU Bordeaux	18 713 €	18 713 €
GIRONDE NUMERIQUE Bordeaux	6 374 €	6 349 €

Le Président invite les conseillers communautaires à engager les échanges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.

5. Délibération portant actualisation du tableau d'affectation des subventions aux associations : OTEM et Mission Locale

Le Président invite Christian Soubie, animateur de la commission des finances à présenter le projet de délibération. Christian Soubie indique que l'OTEM et la Mission locale ont fixé le montant de la participation 2017. Le tableau peut ainsi être ajusté:

		Subvention attribuée en 2016	Subvention proposée pour 2017
Insertion professionnelle	Mission locale Cenon	24 142.30 €	24 401.00 €
Office de Tourisme	OTEM Targon	30 986.85 €	31 135.48 €

Christian Soubie précise que les associations du monde de la Petite enfance et de la Jeunesse sont en train de finaliser leurs bilans financiers et d'activités 2016 et leurs projets 2017. les commissions « enfance-jeunesse » et « finances » seront amenées à proposer d'éventuels ajustements au Bureau pour une validation au Conseil communautaire programmé en juillet.

Le Président invite les conseillers communautaires à engager les échanges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.

6. Délibération portant modification de la grille des tarifs, du cycle des déclarations et reversement de la Taxe de Séjour

Le Président invite Christian Soubie, animateur de la commission des finances à présenter le projet de délibération.

N°
2017-
05

N°
2017-
06

Christian Soubie précise que la Loi de Finances 2017 a modifié les tarifs planchers de la taxe de séjour et impose à la Communauté de communes de se mettre en conformité pour 3 tarifs

- Camping (0,22 au lieu de 0,22 €)
- Meublés non classés (0,75 au lieu de 0,80€)
- Meublés classés 1*(0,80 au lieu de 0,75€)

Par ailleurs, il indique que les hébergeurs ont fait remonter à l'échelle du périmètre de l'OTEM une volonté de modifier le rythme des déclarations et versement pour mieux coller à la réalité de leur activité avec un calage sur l'année civile et une déclaration – versement trimestriel.

Christian Soubie tient à préciser qu'en 2016, année de lancement, sur la période touristique, 10 K€ ont été collectés (inscrit sur les comptes 2016 et 2017)

Le Président invite les conseillers communautaires à engager les échanges.

Axelle Balguerie indique qu'en tant qu'hébergeur elle a reçu un questionnaire lui demandant son avis sur le rythme souhaité de la collecte. Elle aimerait connaître le détail des retours. En tant que professionnelle, Axelle Balguerie précise qu'elle n'est pas favorable à ce changement.

Le Président lui indique qu'une note explicative sur le sujet sera élaborée par les services et portée à la connaissance des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à la majorité absolue le projet de délibération. (1 vote défavorable : Axelle Balguerie ; 2 abstentions : Florence Allais et Denis Lopez)

7. Délibération portant vote du taux des impôts 2017 (Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti, contribution foncière des entreprises)

N°
2017-
07

Le Président invite Christian Soubie, animateur de la commission des finances à présenter le projet de délibération. Christian Soubie rappelle que malgré la baisse des dotations d'Etat, les élus ont souhaité le maintien des taux appliqués à savoir

- Taux de Contribution Foncier des Entreprises : 25,76 % (et réserve de 0,81%)
- Taux de Taxe d'Habitation : 8,10%
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti : 0,80%
- Taux de Taxe sur le Foncier non Bâti : 2,46%

Le Président invite les conseillers communautaires à engager les échanges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.

8. Délibération portant vote des taux de la TEOM 2017

N°
2017-
08

Le Président invite Alain Bargue, Vice-président en charge des Finances au SEMOCTOM, à présenter le projet de délibération.

Alain Bargue présente les tarifs du SEMOCTOM. Après une stabilité pendant plusieurs années, ceux-ci sont en 2017 en hausse de 1.5%.

	Choix des Passages om et de la collecte des autres déchets	Année 2016	Année 2017
1	1 passage om	74.61 €	75.73 €
2	2 passages om	93.36 €	94.76 €
3	1 passage om 1 sélectif/15 jours 1 verre/mois (Carignan, Pompignac)	90.66 €	92.02 €
5	1 passage om 1 sélectif/15 jours (Bonnetan, Camarsac, Croignon, Fargues, Sallebœuf)	81.81 €	83.04 €
6	1 passage om 1 sélectif/semaine	97.05 €	98.51 €
7	2 passages om 1 sélectif/15 jours	100.56 €	102.07 €
8	2 passages om 1 sélectif/semaine	115.80 €	117.54 €

9	2 passages om 2 sélectifs / 15 jours	115.80 €	117.54 €
10	2 passages om ; 1 sélectif/15 jours + 1 verre/mois	109.41 €	111.05 €
11	1 passage om 1 sélectif/15 jours 1 verre/mois (tarif dégressif 1^{ère} année jusqu'en septembre 2016) (Tresses)	103.16 €	
12	1 passage om 1 sélectif/15 jours 1 verre/mois (tarif dégressif 2^{ème} année à partir d'octobre 2016) (Tresses)	96.91 €	98.36 €

Alain Bargue rappelle les modalités de calcul de la TEOM. Il précise que chaque commune est constitutive d'une zone de perception.

ZIP	Communes	Population SEMOCTOM au 01/01/17	Bases Prévisionnelles	Taux	Produits Attendus
01 061	BONNETAN	916	767 506	9,91%	76 065
02 083	CAMARSAC	982	653 209	12,48%	81 545
03 099	CARIGNAN	3 695	3 804 493	8,94%	340 014
04 165	FARGUES	2 821	2 734 419	8,70%	237 917
05 330	POMPIGNAC	2 922	2 732 960	9,86%	269 557
06 496	SALLEBOEUF	2 379	1 939 722	10,23%	198 410
07 535	TRESSES	4 687	4 714 449	9,63%	453 778
08 CROIGNON	CROIGNON	627	380 231	13,69%	52 066
	Totaux	19 029	17 726 989		1 709 352

Le Président invite les conseillers communautaires à engager les échanges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.

9. Délibération portant vote du budget supplémentaire du budget général 2017

Le Président invite Christian Soubie, animateur de la commission des finances à présenter le projet de délibération.

Christian Soubie précise que ce projet de budget supplémentaire a reçu un avis favorable de la commission des finances et du Bureau. Il indique que ce budget supplémentaire présente peu d'écritures : reprises des résultats, restes à réaliser et quelques ajustements.

Christian Soubie présente les éléments utiles

- Fonctionnement – dépenses

Au chapitre 011, il a été ajouté 13 K€ au compte 611 pour la prise en compte des charges de nettoyage assurées par les Francas au CLSH de Carignan de Bordeaux, 15 K€ au compte 6281 pour l'adhésion aux services de Gironde Numérique. Christian Soubie indique que le Bureau a mandaté Alain Lafontana pour préparer un rapport sur l'opportunité de s'engager en ce sens.

Au chapitre 012, il a été ajouté 15 K€ au compte 64131 pour le recrutement des animateurs et du chef de centre de CAP 33.

Au chapitre 042, il a été ajouté 5 K€ au 6811 pour une régularisation d'amortissements.

- Fonctionnement - recettes

La perception a demandé la modification d'imputation pour les recettes de Tickets Restaurant (part salariale) d'où le mouvement – 5K€ au 758 et +5K€ au 6479.

Au chapitre 70, la refacturation aux Francas de la mise à disposition d'un agent (année 2017) a été intégrée.

Christian Soubie précise que l'équilibre de la section se fait par la réduction de -35 K€ en dépenses imprévues

N°
2017-
09

<p>- Investissement</p> <p>Christian Soubie indique que le budget intègre le résultat de l'exercice de la section d'investissement (- 334 529.20 €) et la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement (1 057 500.31 €).</p> <p>Ce budget supplémentaire en investissement transcrit également « les restes à réaliser » tant en dépenses qu'en recettes. Les restes à réaliser de l'exercice 2016 s'élèvent pour les dépenses à 225 502.79€ et pour les recettes à 48 572.49 €.</p> <p>Les opérations « ZA » et « Bâtiments » sont majorées respectivement de 10 K€ et 70 K€.</p> <p>L'emprunt d'équilibre initialement prévu fait l'objet d'un réajustement et est réduit de plus de 506 K€.</p> <p>Christian Soubie présente la synthèse du budget supplémentaire. Il précise que la section de fonctionnement du budget supplémentaire s'équilibre à 13 000 €, que la section d'investissement du budget supplémentaire s'équilibre à 604 721.72 € (dont 225 502.79 € de RAR en dépenses et 48 572.49 € de RAR en recettes). Ainsi, le budget supplémentaire du Budget général s'équilibre en recettes et dépenses à 617 721.72 €</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager les échanges.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.</p>	
<p>10. Délibération portant présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais »</p> <p>Le Président rappelle que la Loi lui prescrit de transmettre un rapport d'activités annuel accompagné du compte administratif aux maires des communes membres et que les maires organisent ensuite un débat au sein du conseil municipal.</p> <p>Le Président remercie les agents de la Communauté de communes qui se sont tous fortement impliqués dans la rédaction de ce rapport.</p> <p>Le Président invite les membres du conseil à engager la discussion en indiquant que les Vice-présidents et les animateurs de commissions pourront apporter les précisions utiles.</p> <p>Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité.</p>	<p>N° 2017- 10</p>
<p>11. Délibération portant approbation des statuts du Pôle territorial Cœur Entre Deux Mers</p> <p>Le Président invite Marc Avinen, Vice-président du Pôle, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Marc Avinen indique que le périmètre de plusieurs Communautés de communes membres du Pôle a été modifié en application du Schéma de coopération intercommunale. Le Pôle souhaite ajuster son périmètre à cette nouvelle géographie.</p> <p>Marc Avinen indique que le Pôle a procédé à une nouvelle élection de son Exécutif. Il précise que M. Leveau a été réélu Président, et que 6 Vice-présidents ont été désignés (un par Communauté de communes). Il précise qu'il occupe cette fonction.</p> <p>Marc Avinen rappelle l'organisation et les missions du Pôle, ainsi que ses relations avec les autres collectivités (Département, Région) et l'Europe.</p> <p>Marc Avinen précise que les EPCI membres du Pôle doivent approuver à l'unanimité cette nouvelle configuration et que la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" a un réel intérêt à s'impliquer dans la vie du Pôle.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager les échanges.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.</p>	<p>N° 2017- 11</p>
<p>12. Délibération portant modification du plan de financement du programme de rénovation des 3 crèches communautaires</p> <p>Le Président rappelle que la Communauté de communes a déposé des demandes de subventions DETR et FSIL pour le projet de rénovation des 3 crèches. Les services de l'Etat ont demandé à la Communauté de communes de</p>	<p>N° 2017- 12</p>

<p>fractionner la demande en 3. Ces plans fractionnés peuvent être actualisés pour mieux prendre en compte l'accessibilité et l'équipement des structures rénovées.</p> <p>Le Président indique que les travaux vont commencer rapidement. D'abord par la crèche de Fargues puis celle de Tresses et Carignan. Le projet à Sallebœuf devrait s'engager dans la foulée dès 2018 pour être opérationnel avant la fin du mandat.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager les échanges.</p> <p>Denis Lopez souhaite savoir si la Communauté de communes a pu obtenir des précisions sur les modalités d'attributions du FSIL, qui est un dispositif peu clair. Le Président lui indique ne pas disposer d'informations plus précises. Denis Lopez note que dans l'hypothèse où le FSIL ne serait pas obtenu, l'autofinancement de la Communauté de communes devra être augmenté. Le Président lui confirme que ces rénovations auront lieu quoi qu'il en soit, la Communauté de communes disposant d'une marge de manœuvre.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.</p>	
<p>13. Délibération portant adhésion à Gironde Ressources</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier indique que le Conseil départemental a décidé d'impulser la création d'une Agence pour apporter aux collectivités et aux EPCI adhérents une assistance d'ordre administrative, juridique, financière et technique en particulier dans les domaines suivants : accompagnement aux conditions du développement économique, construction et espaces publics, environnement et développement durable, eau, foncier, gestion locale, marchés publics, système d'information, voirie.</p> <p>Bertrand Gautier note qu'ainsi, dans le cadre de leur projet, les collectivités adhérentes pourront s'appuyer sur les agents de Gironde Ressources pour être accompagnées.</p> <p>Bertrand Gautier précise que l'Agence sera dirigée par une Assemblée générale et un conseil d'administration assurant la représentation des membres. Entre autres compétences, le Conseil d'administration fixera la cotisation annuelle.</p> <p>Le Président propose que Bertrand Gautier soit le représentant titulaire (et Alain Bargue, le représentant suppléant) de la Communauté de communes à l'Assemblée générale de <i>Gironde Ressources</i>.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager les échanges.</p> <p>Frédéric Couso tient à porter des précisions sur l'inclusion ou non du service « carrière » du Département dans le champ d'intervention de <i>Gironde Ressources</i>. Pour le moment, le Conseil départemental ne semble pas aller dans ce sens. Frédéric Couso regrette que ce service n'assure des études et des contrôles que sous les voies départementales.</p> <p>Alain Bargue fait un rappel sur les PPRMT en cours de réalisation sur le territoire. Au regard des montants engagés pour les études, il doute de la complétude des analyses.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité le projet de délibération.</p>	<p>N° 2017- 13</p>
<p>14. Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016</p> <p>En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.</p>	<p>N° 2017- 14</p>
<p>15. Liste des décisions du Président de décembre 2016 à mars 2017</p> <p>Le Président présente la liste des décisions prises dans le cadre de sa délégation. Le Conseil communautaire en prend acte.</p>	<p>N° 2017- 15</p>

Le Président invite Gérard Poisbelaud, référent de la sous-commission Sport, à faire un point d'étape, sur la mise en place du dispositif CAP33 pour l'été 2017 et sur la nouvelle politique du Département en matière d'itinérance.



CAP33



RAPPEL DES OBJECTIFS DU DISPOSITIF :

Profiter de la période des vacances scolaires pour proposer des activités sportives, de loisirs culturels liés à l'environnement à **un public adulte (individuel de plus de 15 ans) ou familial.**

Garantir une accessibilité au plus grand nombre,

Conforter l'emploi sportif, la vitalité associative et la dynamique du territoire

RAPPEL DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Opération labellisée par le Département de la Gironde, qui alloue une subvention pour l'encadrement directement aux collectivités candidates et finance l'intervention des comités sportifs Départementaux.

PREPARATION DE LA SAISON – ETAPES REALISEES

13 décembre à Fargues Saint Hilaire : décision du Conseil Communautaire de mettre en place le dispositif CAP 33 pour les grandes vacances d'été 2017

16 décembre : courrier d'intention de la communauté des communes Les Coteaux Bordelais auprès du Conseil Départemental validant le principe CAP 33

18 janvier à Croignon : présentation dispositif CAP 33 aux associations sportives et culturelles de la communauté des communes

20 janvier : demande aux communes de recenser les associations volontaires et les équipements disponibles pendant la période de fonctionnement (Juillet et Août)

10 février à Bordeaux Maison des Sports et de la Vie Associative : lancement de la saison 2017, avec toutes les collectivités candidates

14 février : rappel demande du 20 janvier (recensement des associations volontaires, équipements)

22 février : lancement appel à candidature Chef de Centre – Envoi à Emploi loisirs Gironde et aux communes pour relais de l'information

24 février : envoi de la demande de subvention au Conseil Départemental « Budget prévisionnel »

17 mars : date limite d'envoi des candidatures (CV + LM)

20 mars siège de la CdC : analyse et présélection des candidatures

24 mars à Léognan FORUM : rencontre avec les Comités Sportifs Départementaux afin de fixer deux dates (journées événementielles) et réserver les activités sportives qui animeront ces deux journées (mercredi 5 juillet et jeudi 24 août).

28 mars au siège CdC : entretien de recrutement et sélection (Jury : Michaël Ristic, Vincent Pouget et Grégory Paulin Conseillers en Développement Sport et Vie Associative (CDSVA) du Conseil Départemental, Gérard Poisbelaud élu référent).

6 avril au siège CdC : signature contrat de travail du Chef de Centre et élaboration du planning de travail de préparation du programme. Programme qui sera établi avec les CDSVA, les associations volontaires du territoire, et qui permettra de déterminer les différents lieux et infrastructures où se dérouleront les animations.

Avril : retour du dossier « projet local », et des conventions

Mai : recrutement des éducateurs sportifs, retour des programmes finalisés des centres, mise en forme et validation (BAT) des plaquettes des centres

Juin : répartition du textile et du matériel pour les centres. Retrait des plaquettes, du textile, du matériel et des outils de communication par les centres.

30 juin : journée de formation spécifique obligatoire des chefs de centre et éducateurs sportifs.

SAISON :

1^{er} juillet au 31 août : moments d'animation (découvertes gratuites, séances d'approfondissement, tournois, journées évènementielles).

APRES SAISON :

Septembre (début) : réunion générale bilan des chefs de centre, retour du matériel par les centres

Septembre (fin) : retour des pièces et dossiers « bilan » (bilan chef de centre, carnet de bord, tableaux statistiques, copies des contrats du chef de centre et des éducateurs sportifs, emplois du temps du chef de centre et des animateurs).

Evelyne Lavie souhaite connaître les 4 associations qui se sont positionnées d'ores et déjà. Gérard Poisbelaud lui indique que les associations « Sport Nature » à Bonnetan ; « Théâtre l'échappatoire » à Sallebœuf, le « club de Poterie » de Tresses et le Football club des coteaux bordelais ont manifesté leur volonté d'être acteur de CAP 33.

NOUVEAU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE:

25 octobre 2016 : présentation en Conseil Communautaire des nouvelles modalités de gestion envisagées par le conseil départemental de la Gironde pour PDIPR et PDESI,

5 décembre 2016 : réunion de présentation du nouveau plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée à Bordeaux, Jean Luc Gleyze, président, et Isabelle Dexpert, vice-présidente. Depuis 1986 le département a déployé en réponse souvent aux demandes des collectivités, un vaste plan d'aménagement des sentiers de randonnée. L'action du Département a permis de tracer des chemins, et d'en protéger d'autres. Trente après le PDIPR, ne répond plus aux attentes des acteurs locaux, ni aux besoins des usagers. Devant ce constat appuyé par les conclusions d'un audit, la majorité a engagé un travail de remise à plat et l'assemblée départementale a voté des nouvelles modalités de gestion du PDIPR. Le Département souhaite que les territoires expriment leurs priorités, pour le devenir de ces chemins, ces boucles et les manières dont ils pourraient envisager de les valoriser. Chaque territoire pourra définir, localement, un schéma d'itinérance et pourra pour cela s'appuyer sur le département et ses agents pour le définir. Les territoires devront alors faire des choix qui consisteront à opter pour le maintien de la totalité ou de reconsidérer l'offre, de retravailler, d'ouvrir de nouveaux chemins ou d'en fermer certains au vu des besoins et de ce qui correspond à la demande des usagers. Il est essentiel que ce nouveau PDIPR soit un outil adapté, désiré et proposant une offre de grande qualité pour la Gironde. Chacun des territoires est invité à amorcer conjointement ces travaux destinés à réviser le PDIPR. Des précisions techniques seront apportées lors des prochaines rencontres.

27 mars 2017 : Compte rendu de la réunion qui s'est déroulé au siège de la CdC.

Objectif:

Confier aux territoires le soin d'organiser leur propre schéma d'itinérance.

Le Département reste maître d'ouvrage sur la grande itinérance (GR, Chemin de Compostelle, circuits d'intérêt départemental et nécessitant un portage du Département) et sur les ouvrages.

Le Département adopte un règlement conséquent d'aides financières mobilisables pour l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnées constituant le schéma

Le Département propose une aide technique (plans, rédaction de documents types, chiffrage de travaux,...)

Le Département offre une base cartographique numérisée

Que chaque territoire définisse son offre de randonnée.

Le territoire réalise un état des lieux de son offre d'itinérance,
Le territoire établit son schéma local en classant les itinéraires (Intérêt communautaire, Intérêt communal)
Le territoire dessine son réseau de randonnée multi pratique: pédestre, Vtt, équestre
Le territoire phase son projet d'aménagement et d'entretien.
Le territoire mobilise les aides
Le territoire propose une offre de randonnée efficiente: moins dense et chartée
Le territoire se dote d'un outil structurant et identitaire.

Les étapes : l'accompagnement technique du département

- **Rencontre** avec les communes - CDC - Pays et responsables SCOT
- **Analyse administrative sur les domaines de compétence** et validation de principe sur le porteur de projet compétent
- **Structuration** de la relation de travail – Validation du porteur de projet défini
- **Constitution d'un groupe de travail avec un élu référent et les associations concernées sur le territoire.**

CONDITIONS TECHNIQUES D'ELIGIBILITE

*Seuls les itinéraires inscrits au PDESI ou au PDIPR peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier.
Les ESI inscrits peuvent être aidés tout au long de leur inscription au PDESI et au PDIPR. Un retrait de l'ESI du PDESI ou du PDIPR désengage le Département de la Gironde de son accompagnement financier et de ses responsabilités.*

Sylvie Lhomet fait état d'un projet du Département COCOON 33 sur la performance énergétique des bâtiments publics. Elle précise que le département accepte de recevoir des dossiers au-delà de la date limite fixée en février. Elle précise que les communes peuvent faire remonter une liste des bâtiments qui pourraient être concernées d'ici demain. Sylvie Lhomet se propose de centraliser les informations.

La séance est levée à 21h15.